

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SUSSARGUES

Séance du 21 avril 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le vingt-et-un avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Eliane LLORET, Maire.

Convocation du : 14 avril 2017

Affichée le : 14 avril 2017

PRESENTS :

Mesdames BERGER Chantal, JOUD Patricia, LLORET Eliane, PAGES Catherine, NODET Isabelle, ROURE-SANCHEZ Christine, SARTINI Marie-Thérèse, SERRANO-WATTEEL Roselyne.

Messieurs BASTIDE Serge, BERTAUD Xavier, BOUIS Xavier, MARTIN Louis, NEUVILLE Laurent, SERIEYS Luc, SIMON Romain, VIDAL Rudy.

ABSENTS EXCUSES :

Madame BEN RABIA Céline donne procuration à Monsieur BASTIDE Serge.

Madame MAURICE Nathalie donne procuration à Madame LLORET Eliane.

Madame ROMERO Vittoria donne procuration à Madame NODET Isabelle.

Madame ARNAUD Jean-Yves donne procuration à Monsieur MARTIN Louis.

Monsieur GIGOU Stéphane donne procuration à Monsieur SERIEYS Luc.

Monsieur MARTY Ghislain donne procuration à Madame BERGER Chantal.

Monsieur TERRAL Didier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur ROURE-SANCHEZ Christine a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte de gestion et du compte administratif de la Commune 2016
- 2) Affectation de résultats : Commune 2016
- 3) Budget de la Commune 2017

I. VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

a. Compte de gestion : Commune 2016

(annule et remplace la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10, Monsieur Luc SERIEYS, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier en poste à CASTRIES, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Luc SERIEYS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

b. Compte administratif : Commune 2016

(annule et remplace la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2342-1 à D.2343-12 ;

Vu le budget primitif de la Commune - exercice 2016 ;

Vu les délibérations modificatives relatives à l'exercice 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Luc SERIEYS,

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Luc SERIEYS, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune, arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	330 861,26	0	154 162,20	485 023,46
Fonctionnement	351 063,71	200 000,00	421 061,75	572 125,46

II. AFFECTATION DE RESULTATS : COMMUNE 2016

(annule et remplace la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que les résultats du compte administratif 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 566 965,60 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<input checked="" type="checkbox"/> : Section d'investissement	: Compte 10	➔ 332 000,00 €
<input checked="" type="checkbox"/> : Section de fonctionnement	: Compte 002	➔ 240 125,46 €

III. BUDGET DE LA COMMUNE 2017

(annule et remplace la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2017)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 présenté par Monsieur Luc SERIEYS 1^{er} adjoint délégué aux Finances et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 020 664,46 €	2 020 664,46 €
Section d'investissement	1 786 262,10 €	1 786 262,10 €
TOTAL	3 806 926,56 €	3 806 926,56 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 4 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2017, par 18 voix pour et 5 abstentions, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 020 664,46 €	2 020 664,46 €
Section d'investissement	1 786 262,10 €	1 786 262,10 €
TOTAL	3 806 926,56 €	3 806 926,56 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.